



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2024-003

09 avril 2024

#### OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DE VOIRIE – PROGRAMME 2024-2025-2026

Dans le cadre du lancement du marché d'Entretien de voirie – Programme 2024-2025-2026, il est prévu un démarrage de la prestation à compter du 1er mai 2024, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 02 avril 2024,

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande**

#### DÉCIDE

##### ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché à l'entreprise COLAS France (14- Carpiquet).

##### ARTICLE 2 :

De signer le marché correspondant, sachant que l'offre retenue est la suivante : 65 555.00 € HT / an selon l'Acte d'Engagement.

##### ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Préfecture de CAEN et publication par  
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20240409-DEC-2024-003-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024  
Publication : 10/04/2024